

inopportune, le président leur donne un conseil dont plus d'un peuple ne profiterait :

Nos efforts doivent toujours tendre vers les biens les plus élevés et la plus grande perfection morale. Mais nous ne pouvons nous attendre à ce que nous perdions des choses qui nous paraissent moins parfaites, mais qui cependant nous pouvoient obtenir. Lors même que ce danger nous paraît pour le moment imaginaire, nous ne pouvons néanmoins oublier les leçons que nous a données le passé, ni les dangers que pourrait nous apporter l'avenir.

Voici en quels termes le président de la diète se félicite de ce que des rêves monstrueux ne sont pas venus troubler en Suisse l'activité d'un peuple libre ni détruire son industrie :

Je puis me dispenser de scruter l'avenir lorsque je considère l'esprit sain et vigoureux du peuple suisse. J'aime mieux porter mes regards sur nos Alpes verdoyantes, sur nos riches vallées, où règnent aujourd'hui comme toujours, l'industrie et l'activité habituelles, ces compagnes nécessaires de notre bien-être national, qui sont des sources naturelles auxquelles nous allons puiser. Cet aspect réjouissant est d'autant plus sublime, qu'ici nous n'avons pas à combattre les rêves monstrueux qui exercent maintenant presque partout, joint au bonheur d'être en liberté, le petit nombre de paysans d'outre-Rhin, la peste de la maladie ni les suites qui l'accompagnent, et qui sont tout aussi dangereuses. La Suisse plus saine aujourd'hui qu'elle ne l'a été longtemps auparavant, présente à coup sûr un spectacle satisfaisant, même dans l'imperfection de son état social.

Le discours se termine par quelques détails sur la situation financière de la confédération, et l'assurance que les traces de la dernière lutte sont déjà effacées, et que les plaies qu'elle avait eues se sont rapidement cicatrisées.

Parmi les quarante-six députés des cantons, plus des deux tiers n'ont pas siégé dans la diète de 1847.

Nouvelles d'Italie.

La Gazette de Vienne annonce que d'après un rapport reçu au département de la guerre par le lieutenant-feldmaréchal baron Welden, daté de Trévise du 27 juin, le fort Cavanella a été occupé, le 25 juin, aux acclamations des habitants. En sorte que Venise se trouve maintenant cernée sur tout le périmètre jusqu'à Cortelazzo.

Les nouvelles que nous recevons du quartier-général de l'armée italienne sous les ordres du roi Charles-Albert nous font pressentir qu'une affaire générale aura lieu sous peu. Voici du reste ce que mande un correspondant du Journal des Débats :

« Quartier-général de Roverbella, le 29 juin.

Notre roi est irrévocablement résolu à tenir ses engagements pour la délivrance de la Vénétie. Quels que soient les sacrifices que cela puisse coûter au Piémont, et malgré les efforts inouïs que devront encore faire nos soldats; nous ne déposerons les armes que lorsque les Autrichiens auront repassés les Alpes. Si Charles-Albert avait voulu s'arrêter à l'Adige, il y a déjà longtemps que la guerre actuelle serait terminée; car, à cette condition, le cabinet de Vienne lui a fait faire, plusieurs fois déjà des ouvertures de paix qui ont été constamment refusées par lui.

Depuis quelque temps de nouvelles troupes nous arrivent journellement de l'intérieur du royaume, et au fur et à mesure de leur arrivée en ligne, elles sont échelonnées sur le Mincio, de manière à couvrir les derrières de notre armée, et à permettre à celles qui gardaient déjà ces positions de se porter en avant et de renforcer notre centre d'opérations.

Nos bataillons de la réserve, qui se trouvaient sur le Mincio, ont été ainsi que les nouvelles levées de la Lombardie, nous possédons maintenant 15,000 hommes parfaitement bien équipés et d'une instruction militaire assez avancée pour nous opposer à Bonaparte, et ils nous seront bientôt d'un grand secours.

Les avantages remportés sur l'ennemi dans toutes les rencontres que nous avons eues jusqu'ici, ont donné à notre armée une grande confiance qu'il est fort important de maintenir; aussi le roi a-t-il préféré agir méthodiquement et avec prudence pour ne pas couvrir la chance d'affaiblir le moral de ses troupes par des mouvements aventureux ou inutiles. La question capitale pour nous est de nous emparer de Vérone, sans la possession de cette ville, notre aile gauche, malgré les fortes positions qu'elle occupe à Rivoli et à la Corona, se trouverait paralysée et nous serions forcés, d'un autre côté, à perdre un temps précieux pour nos malheureux frères de la Vénétie, et à faire les sièges réguliers de Mantoue et de Lignago.

Maintenant que la plus grande partie de notre armée est si heureusement concentrée, qu'un immense matériel est à notre disposition, que tous les préparatifs d'attaque sont faits, vous devez facilement comprendre que notre départ de Valleggio et l'établissement de notre quartier-général à Roverbella indiquent assez qu'une action est imminente, et que probablement cette lettre ne précédera que de deux ou trois jours la nouvelle d'une grande bataille entre notre armée et celle qui se trouve sous les ordres du maréchal Radetzky.

Dieu sait quel en sera le résultat. Mais le bon droit est de notre côté; les fermes et loyales intentions de Charles-Albert pour assurer à tout jamais l'indépendance et le bonheur du nouveau royaume de l'Italie septentrionale nous sont des garanties certaines qu'un peu plus tôt ou un peu plus tard nous repousserons l'étranger, qui s'efforce par tous les moyens de prolonger sa domination sur la malheureuse Italie.

Le roi, les princes, généraux, officiers et soldats, nous sommes tous animés du plus grand ardeur et du plus grand espoir pour l'avenir.

Les négociations pour la paix entamée avec Milan sont terminées. L'Autriche veut renoncer au royaume lombard, mais sous la condition que l'Italie se chargera de payer 100 millions de florins de dette autrichienne. Le gouvernement provisoire de Milan ne veut se soumettre ni à cette condition ni à celle qui donnerait Venise à l'Autriche. Le gouvernement provisoire demande même le Tyrol italien. Le 24 juin, deux bataillons formant 2,400 hommes sont partis pour le Danube inférieur. Les comitats auxquels le ministère a ordonné de mobiliser 40,000 hommes de gardes nationales, fourniront le triple.

Les instructions données au nonce du Pape, Monsignor Morichini, lui ordonnaient de demander l'évacuation de l'Italie par les troupes autrichiennes. (Débats.)

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 1^{er} JUILLET. — La reine a accepté la démission de directeur de la banque de St-Ferdinand donnée par Fayox-Aga. Le nouveau directeur, M. Damaso Cerragerio, est un riche capitaliste distingué par ses lumières et sa probité.

Les comptes de la Banque de Saint-Ferdinand seront examinés rigoureusement par le nouveau directeur. On dit qu'ils n'offrent pas toute la régularité désirable. La banque ayant en caisse tous les fonds nécessaires pour remplacer ses obligations, on dit que les billets, sous les auspices d'un nouveau directeur, attendront le pair.

Les provinces de Biscaye ont fait don à la reine d'un million de réaux pour servir à telle fin que S. M. jugera à propos. Cet envoi est accompagné de protestations du plus grand dévouement. La reine, acceptant ce don, en exprime officiellement toute sa reconnaissance.

Le bruit avait couru que les carlistes devaient entrer en Navarre et que le 30 était le jour désigné par eux pour cette incursion nouvelle. Tout ce que l'on sait de positif jusqu'ici, c'est que 30 hommes ont paru dans le province de Guipuzcoa entre Vergara et Palencia, criant : Vive Montemolin ! Il paraît que les populations de ces deux villes se sont armées, afin de donner la chasse à ces intrus.

Nouvelles d'Angleterre.

LONDRES, 5 JUILLET. — Le Globe croit savoir que la diminution du produit des recettes sur les douanes sera de 50,000 liv. st. sur celui de l'époque correspondante de l'année dernière, lequel s'était élevé à 4,519,000 liv. Par contre, il y aura augmentation de 200,000 liv. sur les recettes des accises qui étaient l'année dernière de 3,291,000 liv. Le produit de la taxe sur les revenus serait inférieure de 50,000 liv. à celui du second trimestre de l'année dernière.

Dans sa séance d'hier, la chambre des communes a repoussé par 73 voix contre 62, une proposition tendant à abroger l'acte qui a établi une commission de surveillance des chemins de fer. M. Urquhart a présenté ensuite une motion de blâme contre toute intervention de l'Angleterre dans les affaires intérieures des pays étrangers. La chambre ne s'est plus trouvée en nombre pour la discuter.

Le Globe publie quelques nouveaux détails sur la consécration de la cathédrale catholique de Manchester. Cinq prélats étrangers assistaient à cette cérémonie, c'étaient l'archevêque de Trèves, les évêques de Liège, de Tournay, de Châlons et de Chersonèse. Le nombre des prêtres présents à la cérémonie était de 280. On y comptait huit évêques anglais. Plusieurs grands dignitaires de l'église protestante occupaient des places d'honneur. Mgr. Wiseman a prêché le sermon du jour.

À la fin de son sermon, le prélat a remercié les évêques étrangers, qui s'étaient rendus à la cérémonie, de leur empressement à accepter l'invitation qui leur avait été adressée; leur présence dans le nouveau temple est une preuve, a dit le prélat, de l'unité de l'Eglise catholique. Il a terminé en donnant lecture de la lettre par laquelle Mgr. l'archevêque de Paris s'excusait de ne pas pouvoir assister à la cérémonie. Il a fait remarquer que le vénérable archevêque ne disait pas dans sa lettre qu'il s'ennuierait par la prière, à ses frères, le jour de la cérémonie. On dirait, a ajouté l'orateur, que l'illustre prélat avait le pressentiment de son martyre. Cette partie du sermon de Mgr. Wiseman a produit une vive impression sur l'assemblée.

Les comtes d'Arundel et Surrey, et plusieurs membres éminents de l'aristocratie ont fait la quête à l'offertoire.

Le nouveau temple catholique, l'ouvrage de M. Pugin, est construit dans le style le plus pur du moyen-âge. Il a 240 pieds de longueur, 70 de largeur et 57 de hauteur; il est divisé en trois parties, la grande nef et deux nefs latérales. Vis-à-vis de l'autel est une grande croix richement dorée. Cette croix, est l'œuvre d'un artiste belge. C'est un des ornements les plus remarquables de la nouvelle église.

Les nouvelles des districts manufacturiers commencent à devenir plus satisfaisantes. L'amélioration dans l'état des affaires de la France se fait sentir dans ces districts, et tout annonce une prochaine reprise de l'activité commerciale.

Une chaire d'histoire des langues modernes a été créée à l'Université d'Oxford par les corecteurs de l'Université d'Oxford, mais elle a été déclinée cette offre par des motifs personnels.

Un mandat d'amener a été lancé contre M. Martin, rédacteur du Felon irlandais, à Dublin; mais M. Martin s'était prudemment éloigné; et les officiers chargés de l'arrêter, n'ont pu retrouver sa trace.

Aujourd'hui la cour centrale criminelle a commencé le procès du chartiste John Fussell, accusé d'être l'un des auteurs des troubles qui ont eu lieu à Londres dans les derniers jours de mai. Un grand nombre de personnes assistaient à cette première audience, qui a été remplie en grande partie par l'audition des témoins. Parmi ces témoins se trouvaient plusieurs sténographes qui avaient été chargés par le gouvernement de recueillir les paroles prononcées par les orateurs chartistes dans les meetings qui ont donné lieu aux poursuites.

On a reçu de Malte les détails suivants :

Par suite de la perturbation où se trouve l'Europe, l'amiral sir W. Parker, commandant en chef maritime, a publié des ordres très sévères pour la sûreté de Malte. Les bâtiments qui entrent dans le port de La Valette sont soumis à une rigoureuse surveillance. Tout le service militaire se fait avec beaucoup de rigueur, attendu que les réfugiés de tous les pays affluent à Malte.

La flotte est toujours à Malte, mais elle est prête à tout (for any thing). S. A. R. le prince d'Aquila a renvoyé de Naples à Malte tous les équipages. On l'attend au premier jour. D'après la quantité d'argent qui accompagnait les voitures, il est à présumer que d'autres membres de la famille royale napolitaine comptent venir. Le prince de Capoue n'a pas la permission de se servir des chevaux de son frère. On dit que le bateau à vapeur le Mepeqa a fait des sondages derrière l'île, et que le 24 les 14 bâtiments de guerre ont été signalés des hauteurs del Gozzo.

Les nouvelles que l'on a reçues du Cap de Bonne-Espérance sont du 14 mai. La situation des émigrants du Coromandel était satisfaisante; grand nombre d'entre eux ont établi des relations dans la ville, ce qui ne pourra qu'augmenter considérablement les affaires; les autres se rendront à Algoa-Baai.

De Port Natal on a des nouvelles du 21. La rivière est sortie de son lit par suite des fortes pluies qui avaient régné depuis quelque temps. Les eaux n'ont cependant occasionné aucun dégât.

On a des nouvelles de Port-au-Prince jusqu'au 4 juin. Le gouvernement a triomphé sur les insurgés et le président prend toutes les mesures pour prévenir une nouvelle révolte.

Les nouvelles du Pérou sont à la date du 13 mai. Le gouvernement péruvien a fait parvenir à Londres des propositions relatives à un arrangement pour la dette publique du pays; mais il paraît que ces propositions ne sont guère acceptables. Le chargé d'affaires, M. Adams, sur les bons offices duquel les créanciers avaient beaucoup compté, n'a rien pu faire jusqu'à présent, parce que M. Pardo, ministre des affaires étrangères n'est pas encore arrivé, mais il est attendu d'un jour à l'autre de Chili. On espère que M. Adams s'empressera de lui faire des représentations.

Le Pérou était tranquille; mais le gouvernement désirait de jour en jour plus impopulaire.

Nouvelles de France.

PARIS, 6 JUILLET. — Les nouvelles politiques de ce jour sont de peu d'importance.

La cérémonie des funérailles des victimes des journées de juin a été courte, simple et solennelle. Ceux qui ont vu le char funéraire qui conduisait la dépouille mortelle de Napoléon, peuvent se faire une idée quant à la dimension de celui qui a renfermé les victimes des journées de juin. Cet immense char traîné par six chevaux caparponnés de noir était couvert d'une immense draperie noire coupée d'une croix d'argent aux angles, des urnes et des cassolettes d'encens; derrière, un énorme faisceau de drapeaux tricolores; devant, sur une bannière flottante en crêpe lamé d'argent on lisait :

Morts pour la République III.

Les flancs du char étaient couverts de couronnes d'immortelles, de palmes vertes et de larmes d'argent.

Le général Cavaignac en habit noir, n'ayant d'autre insigne que son écharpe de représentant, et les ministres dans un costume semblable se tenaient un peu en avant de l'Assemblée nationale, derrière le char.

La messe des morts, célébrée sur la place de la Concorde, a produit un grand effet par sa touchante simplicité. Tout le clergé des paroisses et du séminaire de Saint-Sulpice, des chanoines de Notre-Dame assistaient les trois évêques en mitre d'argent qui portaient sur leur écharpe blanche leur signe de représentant. Les ministres se tenaient à gauche de l'autel.

Cet autel improvisé entre l'Obélisque et l'Arc de Triomphe, et dont le dôme égalait en hauteur le monument égyptien et le monument impérial, reportait la pensée à un autre autel érigé au Champ-de-Mars, lors de la grande fédération, quand Louis XVI assistait à une messe célébrée par Talleyrand. Mais quelle différence! la messe du Champ-de-Mars ouvrait une ère nouvelle brillante de promesses et d'espérances. La cérémonie de la place de la Concorde, cérémonie de larmes et de regrets, n'a laissé planer sur l'avenir qu'une douloureuse anxiété et une permanente incertitude.

Le cortège qui devait parcourir le boulevard jusqu'à la Bastille, le a fait tout simplement le trajet de la place de la Concorde à la Madeleine. C'est sous le porche de cette église que l'absoute a été chantée. Tout le clergé échelonné sur les marches de ce temple magnifique, les armes réfléchissant au soleil, les uniformes sous les colonnes, un peuple immense aux fenêtres et sur les boulevards, et au milieu de cette foule silencieuse nu-tête et dans une attitude respectueuse, le chant solennel des prières de l'église remplissait l'âme d'impressions surhumaines.

On dit que la police a eu vent d'un complot menaçant pour le pouvoir exécutif et pour l'Assemblée nationale, si le cortège était allé jusqu'à la Bastille. Mais nous ne faisons que répéter un bruit qui n'a peut-être aucun fondement.

Quoi qu'il en soit, après la cérémonie, qui avait attiré sur les boulevards et sur les points adjacents à la place de la Concorde une multitude immense, le plus grand calme règne dans Paris.

Remplacement de M. Carnot, ministre de l'Instruction publique.

Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, de l'avis du conseil des ministres, a nommé M. Thiers ministre de l'Instruction publique, en remplacement du citoyen Carnot, dont la démission est acceptée. (Monit.)

On assure que M. le général Bedeau n'a pas eu besoin d'accepter le ministère des affaires étrangères. (Journal des Débats.)

Le comité des finances n'attend hier les explications du ministre des finances sur les projets de décrets relatifs aux caisses d'épargne et aux bons du trésor, et sur les intentions du gouvernement à l'égard de la loi sur les chemins de fer, déjà retirée de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Quelques membres, et notamment M. Thiers, ont dans l'intention de laisser aux porteurs de livrets de caisses d'épargne et de bons du trésor la faculté de conserver une portion de leurs titres, et de les échanger dans cette portion en élevant le taux de l'intérêt.

Le ministre des finances n'a pas cette faculté. Les conditions doivent être les mêmes. L'Etat ne peut pas être tenu aux deux modes de remboursement. Son système est complet; il est face le passé, et sera profitable pour l'avenir telle mesure de trésorerie que l'Etat voudra prendre, et qu'il réglerá selon l'intérêt de l'Etat. La discussion a été renvoyée à vendredi.

Quant à la loi des chemins de fer, MM. Berryer, Thiers et Ducloux, ancien ministre, insistent sur la nécessité d'exprimer avec précision ce que le gouvernement entend faire. Le crédit, on peut croire, c'est avoir croyance dans un état de choses fixes. Le ministre des finances ayant dit que le gouvernement maintenait le droit de l'Etat à l'expropriation, quand l'utilité sera démontrée; M. Thiers a insisté sur la nécessité où l'on se trouverait pour que les compagnies pussent développer des travaux, que le gouvernement exprimât la volonté de son côté de reconnaître des finances à déclarer qu'en effet la compagnie n'avait pas le droit, mais que sa volonté était de ne pas en user, sauf à faire tel traité qu'il jugerait utile à l'intérêt public.

Le comité de la guerre s'est occupé de la proposition de M. de Remilly ayant pour but de recruter une armée de 50,000 hommes aux environs de Paris. Cette proposition a été approuvée, et le comité a nommé rapporteur son nouveau président, le général Oudinot.

Le comité du travail a entendu plusieurs délégués des fabriques de l'Alsace sur l'état de l'industrie cotonnière et sur les moyens de hâter la reprise des travaux dans ces fabriques. On a indiqué les primes à l'exportation comme le meilleur moyen pour atténuer les pertes en désencombrant les marchés des produits qui y sont annoncés.

Le général Cavaignac vient de décider qu'une commission spéciale serait nommée pour examiner les propositions qui se rapportent à la défense intérieure de Paris. Cette commission doit être publiée par le Moniteur.

Le général Lamoricière a proposé d'envoyer les militaires des environs de Saint-Maur pour y chercher l'assiette d'un camp qui doit y être établi.

Le changement qu'a subi le programme de la cérémonie funéraire a causé un vif désappointement dans une partie de la population parisienne. Une foule immense s'était portée sur les bas-côtés des boulevards, pensant que le corps de Napoléon serait porté jusqu'à la Bastille, les parcs et les boulevards jusqu'à la Bastille.

Le Tyrol maintient son indépendance sur la base d'anciens droits constitutionnels, en tant que ces derniers ne sont pas en contradiction avec les dispositions de la diète.

§ 3. L'organe de cette indépendance, c'est la diète provinciale.
§ 4. La diète provinciale se compose de quatre classes. (Mess. du Tyrol)

Assemblée constituante de Prusse.

BERLIN, 4 JUILLET. — M. le président donne lecture d'une communication du gouvernement par laquelle M. d'Auerswald, président du conseil, dépose un projet de loi portant abrogation des lois du 11 décembre 1805 et du 17 juin 1846 relatives aux tribunaux d'exception.

Ce projet de loi sera imprimé et distribué.
M. le président donne la parole au président du conseil pour une communication du gouvernement. (Mouvement d'attention.)

M. d'Auerswald, président du conseil. Le ministère d'Etat est en mesure d'annoncer à la chambre que, par suite d'une dissidence d'opinions qui s'est manifestée au sein du cabinet, le ministre de l'instruction publique et des cultes a cru devoir remettre entre les mains de Sa Majesté sa démission, qui a été acceptée. (Sensation prolongée.)

C'est l'attitude du ministère dans la question allemande (touchant le pouvoir central), qui a provoqué cette dissidence d'opinions. Il n'a pas été possible aux autres membres du cabinet et à M. le ministre de l'instruction publique d'arriver sur cette partie du programme à une certaine conformité de vues.

Tous, Messieurs, nous voulions et nous voulons l'organisation de l'Allemagne libre et fédérale. C'est là notre but immuable à nous tous. Ce qui nous a divisés, c'est l'adoption des voies à suivre pour arriver à ce résultat.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes a été provisoirement confié par S. M. au conseiller intime supérieur Ladenberg. (Violents murmures à gauche. M. Ladenberg, ancien partisan dévoué de la politique Eichhorn, passe pour appartenir au parti des bureaucrates piétistes.)

Le ministère croit de son devoir de faire connaître à l'Assemblée le point de vue sous lequel il envisage la question allemande. Ce devoir, il s'empresse de l'accomplir avant la fin de la séance. (On remarque l'absence de M. Hansemann. Il n'est pas revenu de Potsdam, où il s'est rendu ce matin.)

M. Rodbertus. Je n'ai qu'à répéter ce que vient de dire M. le président du conseil. Il est une dissidence de vues sur la question allemande qui m'a séparé des autres membres du cabinet. Ce qui aurait pu me faire hésiter dans ma résolution, c'était ma crainte de provoquer une crise fâcheuse dans la situation actuelle. Mais j'ai acquis la conviction que ma place serait bientôt occupée de manière à rendre au ministère toute son unité d'action. Il me reste à déclarer que je soutiendrai le cabinet de tout ce que je puis avoir de forces et d'influence. (Bravos.)

M. d'Auerswald, président du conseil, pour éviter un malentendu qui vient de lui être signalé, déclare de nouveau que M. Ladenberg n'occupera que provisoirement le ministère des cultes. Cet interim ne sera pas long.

L'ordre du jour appelle une motion du député Weichzel tendant à faire abroger les prestations territoriales en nature qui ont lieu dans certaines parties du royaume. — Renvoi aux sections.

M. Tuschhaus, rapporteur, prenant la parole en son propre nom, exprime l'avis qu'avant de nommer une commission qui, suivant lui, n'arriverait qu'à un résultat douteux, il faudrait occuper le ministère.

M. Reuter, auteur de la motion, développe de nouveau les considérations qu'il a présentées lorsqu'il a demandé de nommer une commission. Il se défend du soupçon de vouloir attaquer le ministère en prenant en main la cause polonaise. Il se prononce contre cette partie du rapport de la commission dans laquelle elle propose de décider que la commission d'enquête fournisse au gouvernement les moyens d'achever la réorganisation.

M. Reichenperger défend son amendement. D'après le rapport de la commission se bornant à prendre connaissance des documents que pourra présenter le ministère.

M. de Bédérin introduit un nouvel amendement. Il s'agit, dit-il, de la question constitutionnelle, puisque l'Assemblée sera amenée à se prononcer, dans la suite de ses délibérations, sur l'annexion du grand duché à la Prusse. Le mémoire présenté par le ministère ne peut suffire, puisque dans toutes les questions constitutionnelles, il est de devoir de la chambre de ne pas s'en tenir à des rapports, mais d'examiner elle-même les faits. Au reste, la commission, pour arriver à un résultat complet, doit être investie de pouvoirs illimités. Elle doit avoir la faculté de requérir le concours des autorités et entendre des témoins.

M. Potworowski. Je crois que le ministère ne connaît pas lui-même tous les faits. Ce sont surtout les rapports de la population et des ministres catholiques qui semblent être généralement ignorés. Messieurs, le grand duché renferme un million trois cent mille catholiques. On ne peut complètement ajouter foi aux rapports des fonctionnaires publics, puisque ces fonctionnaires sont juges et parties en même temps. Je vote pour la commission.

M. Baumstark appuie l'amendement Reichenperger. Dans le rapport de la commission, la commission pour Posen empiéterait sur les attributions du pouvoir exécutif.

M. de Berg commence par dire qu'il est impossible de se dégonfler de toute passion dans une question où le sentiment à une part si large. Il ne méconnaît pas les intérêts allemands, mais le plus grand intérêt de l'Allemagne, c'est son honneur. Avant de proclamer la constitution, la chambre doit repousser toute solidarité dans la spoliation de la Pologne. (Bravo à l'extrême gauche.) On a parlé du fanatisme religieux de la Pologne. Tant pis pour l'ancien système si, n'ayant laissé de bout tout au plus que la liane de conscience, le premier cri de réprobation dans ce malheureux pays a été le cri de protestation religieuse. La réorganisation du duché a été solennellement promise à la Pologne. Quel est ce mot de réorganisation ? C'est un mot qui n'a aucun sens pour ceux qui ont promis ni ceux qui ont chargé de l'exécution. Messieurs, chaque signifie la réorganisation ? C'est la question.

On nous demande de protéger les Allemands du grand duché; que ne nous demande-t-on notre protection pour les Allemands d'Amérique du Nord. (Vive interruption à droite.) Je vote pour l'amendement Reichenperger, qui propose d'attribuer à la commission jusqu'à la faculté de requérir les autorités et d'entendre des témoins.

La clôture est demandée, mise aux voix et rejetée.
M. Kuhlvetter, ministre de l'intérieur, reconnaît d'abord, qu'en présence de ces documents inébranlables publiés à ce sujet, il lui a été impossible de se former une opinion sur le plus ou moins de justice des prétentions respectives des partis. Le ministère verra avec plaisir nommer une commission; il l'aidera de tout son pouvoir, il sera heureux de profiter des résultats que cette commission ne pourra manquer d'obtenir. Rien n'empêchera même que la commission n'examine la conduite que le ministère a tenue dans cette affaire.

La diffusion est d'assigner à la commission le cercle d'attributions des termes. Ce qu'il faut craindre, c'est un conflit de pouvoirs. En Belgique, peu de temps après la révolution, on avait proposé de nommer une commission d'enquête. Après un débat qui dura cinq jours, la proposition fut rejetée. Plus tard, une commission d'enquête fut nommée dans une autre circonstance, mais ses pouvoirs expirèrent un mois après sa nomination, et elle n'arriva à aucun résultat.

Ainsi, le gouvernement ne s'oppose pas à la nomination d'une commission. Seulement, il croit qu'il serait plus constitutionnel et plus pratique de nommer au même temps de déclarer que ce sera le gouvernement qui devra répondre au nom de la commission, les autorités compétentes; que ce sera le gouvernement qui fera procéder à l'enquête ordonnée par la commission.

M. de Berg raconte que lui et le député Borchardt, de Cologne, ont été poursuivis pour avoir attendu, comme particuliers, les témoins politiques. Traduits devant les tribunaux, ils ont été acquittés en deux fois. Ce que l'on voudrait faire, deux particuliers, la chambre pourra le faire de son côté.

M. Maerker, ministre de la justice, croit devoir rappeler qu'un particu-

lier ne peut forcer un témoin de déposer, tandis que la commission aura ce droit.

En ce moment, M. Hansemann entre dans la salle.
La clôture est demandée et prononcée.

M. le président propose à la chambre de résoudre les amendements en autant de questions. — Adopté.

Première série de questions concernant le principe. — 1. Une commission sera-t-elle nommée pour examiner la situation du duché depuis la réorganisation promise le 22 mars? *Oui*, à la presque unanimité.

2. Cette commission sera-t-elle composée de 11 membres nommés par les sections? *Oui*.

3. Les députés de Posen seront-ils cooptés de cette commission? *Oui*.

Seconde série concernant le but. — 1. La commission devra-t-elle rechercher la cause de la lutte qui vient d'éclater dans le grand duché? *Oui*.
Il est décidé de la même manière que la commission s'entourera de tout ce qui pourra l'éclairer; qu'elle examinera la conduite des autorités depuis la réorganisation promise; qu'elle prendra connaissance de la situation de la province en général; qu'elle recherchera les moyens propres à éviter le retour des troubles et à préparer une réorganisation véritable. Tout cela est décidé à la presque unanimité.

Troisième série concernant les pouvoirs de la commission. — M. le président donne lecture de la première question: La commission sera-t-elle entièrement libre dans l'exercice de ses fonctions (*Ganz freie Hand haben*)? *Oui*.

Le comte de Reichenbach demande l'appel nominal. — Appuyé.
L'appel nominal a lieu. 195 membres votent pour, 170 votent contre. La première question est résolue affirmativement.

Une discussion extrêmement tumultueuse s'engage ensuite sur la question de savoir si ce résultat rend inutile de mettre aux voix les autres questions? Le président consulte l'Assemblée et déclare que la majorité se prononce pour que l'on pose les autres questions. Une partie de la gauche et l'extrême gauche protestent énergiquement et quittent la salle.

M. le président met aux voix les questions suivantes:
La commission devra-t-elle s'en tenir aux documents déposés par le ministère? *Non*.

Dovra-t-elle requérir les autorités? *Oui*.
Devra-t-elle tenir compte d'autres renseignements? *Oui*.

Devra-t-elle se rendre sur les lieux et requérir des experts? *Non*.

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.
M. d'Auerswald dit, d'abord, que le ministère a prêté une attention soutenue aux débats du parlement de Francfort. Il ne méconnaît pas la portée de certains événements et croit de son devoir de faire connaître à la chambre comment il les apprécie. Le ministre continue ensuite ainsi:

« Le gouvernement, tout comme le parlement de Francfort, est pénétré de la nécessité qu'il y avait de créer sans retard un pouvoir central provisoire pour toute l'Allemagne.

« Le gouvernement partage cette opinion qu'un vicar de l'empire est l'expression convenable de ce pouvoir, et prenant en considération l'intérêt de l'Allemagne, il donne volontiers sa voix, pour ces fonctions importantes, à l'archiduc Jean d'Autriche, dont la personnalité noble et populaire tout à la fois doit inspirer une égale confiance aux gouvernements et au peuple allemands. Le gouvernement prussien donne d'autant plus volontiers sa voix à ce prince, que cette confiance du peuple s'est manifestée d'une manière incontestable par le choix de l'archiduc qui a eu lieu au sein du parlement, à une grande majorité.

« Le gouvernement de S. M. a l'espoir que l'archiduc répondra à ce vœu en acceptant le vicariat.

« Ceci posé, le gouvernement ne trouve rien à contester dans les attributions du vicar qui sont indiquées plus en détail dans le décret du parlement du 23 juin.

« Le gouvernement suppose que le parlement, en décidant que le vicar devra s'entendre avec lui (le parlement), pour les questions de paix ou de guerre, n'a pas entendu lier le vicar pour tous les cas au consentement préalable du parlement. Le vicar pourra donc, dans les cas où il s'agit de questions de paix ou de guerre, pour la sûreté, l'indépendance et le bien-être de la patrie allemande.

« Au reste, si le parlement a pris ses résolutions touchant l'établissement d'un pouvoir central, sans la coopération des gouvernements allemands, le gouvernement de S. M. ne méconnaît pas que cette manière de procéder est motivée, d'un côté, par la situation extraordinaire de l'Allemagne, menacée de tant de dangers, d'autre part, par la confiance qu'a pu avoir le parlement, et qui n'a pas été trompée, que tous les gouvernements donneraient leur voix à l'archiduc Jean pour le vicariat de l'empire. Aussi, le gouvernement de S. M. ne mettrait nullement en doute qu'il ne faut tirer aucune conséquence pour l'avenir de l'attitude prise en cette circonstance par le parlement de Francfort.

« Qui veut bâtir un édifice durable, dit le ministre en terminant, doit le fonder sur l'esprit de concorde. L'histoire nous jugera tous. Nos tombeaux porteront un jour cette épitaphe: « Il a vécu en 1848, et il était un des fils de la patrie allemande. »

Ce discours a été suivi du cri trois fois répété de *Vive l'Allemagne!*

— Une lettre de Vienne, en date du 2 juillet, mande qu'on s'y attend au retour de l'empereur pour l'ouverture de la Diète, l'archiduc Jean, qui avait été investi de cette mission, devant se rendre à Francfort.

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Lundi, 10 Juillet 1848. (Représentation n° 16.)

LA JUIVE,

grand-opéra en cinq actes, paroles de M. Scribe, musique de Halévy.
Mme BRÉSIL (Mondalaigny), première chanteuse Stoltz, Falcon, remplira le rôle de Rachel.

M. OBIN, première basse noble, remplira le rôle de Cardinal de Brogny.
Pour faciliter cette représentation Mlle E. CHEVALIER, s'est chargée pour cette fois du rôle de *Budape*.

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, 7 JUILLET. — L'aspect de notre Bourse de ce jour a été très favorable. La tendance à la hausse qui se manifeste sur la plupart des bourses étrangères a exercé également sur notre place une influence salutaire sur tous les cours de tous les fonds hollandais qui, malgré quelques réalisations de bénéfice, étaient vivement demandés en hausse.

Les actions de la Société de commerce et de chemin de fer rhénan continuent à être recherchées.
Des fonds espagnols le 3 % intérieur était de nouveau plus voulu; tous les autres se sont maintenus à leurs cours.
De nombreux acheteurs se sont présentés pour les 4 % russes, et surtout pour les fonds autrichiens.

ROTTERDAM, 7 JUILLET. — A l'ouverture de la bourse la plupart des fonds étaient très recherchés et ont donné lieu à des affaires actives, cependant ils sont restés un peu plus faibles par suite de quelques ventes qui se sont effectuées plus tard.

PARIS, 6 JUILLET. — Il n'y a pas eu de bourse, à cause de la cérémonie funèbre.

LONDRES, 6 JUILLET. — Les fonds anglais ont été très animés et l'on a fait beaucoup d'affaires; les cours ont considérablement varié.
Nous avons eu d'abord une forte hausse; on a ouvert à 87 7/8 à 88, il s'en est suivi plusieurs réalisations de bénéfice qui ont ramené les cours à 87 1/4 à 3/8; ils restent à 3 heures à 87 1/8 à 1/4, à terme et 87 1/8 au comptant; 3 % réduits 87 7/8 restent 87 1/2; 3 1/4 % 88 1/8 à 3/8; Bons de l'échiquier 30 à 34, et 37 3/4 en prime.

Les fonds étrangers fermés au cours d'affaires 3 % espagnols 22 1/2 à 1/2; 5 % 12 1/2; panive 3 1/2; 1000 hollandais 2 1/2 à 1/2; 4 % 69 1/2; 71; Russes 96; Portugais 5 % 64 1/2; Mexicains 17 1/4; Danois 67, 68; Brésil 66.

ANVERS, 7 JUILLET. — 2 heures. — La hausse continue sur les fonds belges; les 5 p. c. ont été traités à 75 3/4 et 76 et 77 à 1 1/2 à 67 1/2 à 2; de 2 1/2 à 37 5/8, 3/4, 7/8, 3/8 et reste 38 1/8 A.

Fonds espagnols: 5 % 91 1/4 A; 3 % dette intérieure 18 1/8, 1/4 et reste 18 1/4 A.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 à 38 1/4 A et 37 1/2 p.
FRANCFORT, 6 JUILLET. — La hausse a continué aujourd'hui par suite des cours élevés de Paris.

2 1/2 heures métal. 35 1/4; lots de Bades 26 1/8; lots de Hesse 25; chemin du Nord 36 1/4; chemin de Bexbach 61.
BERLIN, 6 JUILLET. — Les cotes des bourses étrangères nous étant arrivées aujourd'hui toutes en hausse; les cours de nos fonds publics et les actions de chemins de fer se sont considérablement améliorés, et les affaires étaient très animées jusqu'à la clôture de la Bourse.

MADRID, 7 JUILLET. — Cours authentique: 3 % 20 5/8 au comptant, coupon détaché; après la bourse 20 3/4 argent, 20 7/8 papier. — 5 % 12 7/8 à 13 au comptant; après la bourse 12 7/8 argent. — Dette sans intérêt 4 1/8 au comptant; après la bourse 4 3/8 argent. — Coupons 8 1/4 au comptant.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 7 JUILLET.

Dette act. 2 1/2	44 1/2	Dito..... 3	25 1/2	Certific. dit. 6	55 1/2
Dito dito..... 3	51 1/2	D'o int. à 6 m 3	18 1/2	Pologne Cert. 4	
Dito en liq..... 3		Coup. Ardoin	6 3/4	Lots Pol. fl. 300	150
Dito dito..... 4	68 1/2	Passive.....		Dito dit. fl. 500	112
Emp des L. O. 4	67 1/2	Deferred.....		Amer. Phil. B. 6	
S. d'Am..... 3 1/2		Det. diff. à P.		Dito Act. de B.	
Soc. de Com. 4 1/2	132 1/2	Portng. à L. 3	16 1/2	Austr. Mét. 5	67 1/2
Lac de Harl. 5		Dito dit. 4	17 1/2	Dito..... 2 1/2	34 1/2
C. de fer R. 4 1/2	74 1/2	D'o int. à Conto		Dito..... 1	
Ch. de fer Holl.	60	O. russe Hope 5	94 1/2	Braz..... 5	69
Dito..... 4 1/2	80 1/2	D'o int. à 5	94 1/2	Dito 1843..... 5	
B. de Com. 4 1/2		D'o int. à 4	72	Dito..... 1	16 1/2
D. Rothsch. 2 1/2	36 1/2	Dito dit. 4	72	Grenade..... 1	12 1/2
Esp. Ard. 85 1/2	9 1/2	Cert. Stiegltz 4	72, 73 1/2	Venez..... 2 1/2	
Dito de 510 L. 5	9	Bill. à Hamb. 5	86		
Dito Piéc. c. 5	8 1/2	Insc. au gr. 1. 6			

BOURSE DE ROTTERDAM DU 7 JUILLET.

PAYS-BAS. — Dette active 2 1/2	0/0 44 1/2	ESP. — Ard. int. L. 510 5/8	0/0
Dito dit. 3	51 1/2	RUSSE. — Emprunt 5	95 1/2
Dito dit. 4	68 1/2	Stiegltz 4	72 1/2
ESP. — Ard. de L. 170. 5	8 1/2	AUTRICHE. — Cert. Met. 2 1/2	33 1/2

BOURSE DE LONDRES DU 6 JUILLET.

Cons. Compt. 87 1/2	A. 3 p	Péruviens.....	31, 33	Dito différée.....	
D'o en liquidat.		5 p. c. 1834		Dito passive.....	27 3/8
Belges.....	61, 64	4 p. c. de 1834	17 1/2, 18 1/2	Mexique.....	17 1/2
Hollande 4 p. c.	69, 71	Brésiliens.....	67, 69	Russie.....	96
Dito 2 1/2 p. c.	45, 46	Dette act. esp. 5	11 1/2, 12 1/2	Colombie.....	15, 2 1/2
		Dito 3 p. c.....	21 1/2, 22 1/2	Danois.....	67

BOURSE D'ANVERS DU 7 JUILLET.

Esle. C. de la		A. Utr. Métal. 5		Dette diff. 1834	
Bq. B. 2 1/2		Dito 2 1/2		Dito pass. 1834	
Cert. de la soc.		L. / 250E. 1839		Russie. Emp. à	
g. R. 2 1/2	37 1/2, 38 1/2	Dito de / 500.		Anst. H. C. 5	
Emprunt.....		Pol. L. de / 300		Dito de nouv. 5	
Dito..... 4		Dito de / 500.		Prusse. Dito l.	
Dito..... 4 1/2	68	A. BADE. Lots de		à Berl. 1832	
Dito de 1840. 5	76 1/2	750 1840.		Naz. Cert. Fall 5	
Dito 1842.....		Dito 1845.....		ETAT ROMAIN. 5	60
HOLL. D'o act. 2 1/2		Esp. Dep. 1834 5	9 1/2		

BOURSE DE BERLIN DU 6 JUILLET.

Obligat. 3 1/2	72 1/2 à 73 1/2	Ch. Aix à Maest		Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.)	96 à 97 1/2	Obligat. C. M. 86		Lots de Pol. 500	61
Dito Stiegl.	4 79 1/2	A. Banque de Prus	79 1/2 à 80 1/2	Dito.....	300
Ch. de fer rhén.					

BOURSE DE VIENNE DU 4 JUILLET.

Obligat. 3 1/2	44	Ch. de fer Milan.	64	Dito de 250	
» 2 1/2		» du Nord.	101 1/2		

CHANGES D'AMSTERDAM DU 7 JUILLET.

Paris court.....	56 1/2	A. Naples 2/m.....	71	A. Londres court.....	119 1/2
2/m.....	55 1/2	A. Vienne 6/8.....	29 1/2	A. 2/m.....	118 1/2
Madrid 3/m.....	200	A. Francfort 6/8.....	98 1/2	A. Hamb. court.....	34 1/2
Lisbonne 3/m.....	140	A. S. Pétersb. 2/m.....	174 1/2	A. 2/m.....	34 1/2
Gènes 2/m.....	44 1/2				

CHANGES DE BRUXELLES DU 6 JUILLET.

Emp. 1840 5 p. 75		A. E. Y. 1843 5 p. 75		A. Act. M. ind. 4 p.	
» 1842 5 p. 75		A. Act. S. G. 5 p. 800		A. A. réun. 4 p.	
» 1834 4 p. 60		A. S. C. 2 1/2		A. B. Fone. 4 p.	
» 1836 4 p. c. 58 1/2		A. Act. S. Nat. 4 p.		A. Espag. 4 p. dit.	
» 1838 3 p. c. 47		A. S. de Com.		A. intérieur.....	9 1/2
Dette act. 2 1/2		A. B. de B. 4 p.	80	A. Naples 5 p. c.	
S. G. et R. 2 1/2	87 1/2	A. B. de B. 5 p.	80	A. Romain 5 p. c.	
E. V. 1832 4 p. 85 1/2		A. B. de B. 6 p.	80		

CHANGES D'AMSTERDAM DU 7 JUILLET.

Amsterdam 6 1/2	av. p. 1/2	2/m.		Francfort c. 2	118 1/2
2/m.		Londres court.	25, 57 1/2	A. 2/m.	118 1/2
Rotterdam c.		2/m.		Escompte.....	5 %
2/m.		Hambourg c.	188 1/2, 186		
Paris court.....	Pair	A.			

CHANGES DE BERLIN DU 6 JUILLET.

Amst. court.....	143 1/2	A. Hamb. 2/m.....	149 1/2	A. Vienne 2/m.....	
2/m.....	142 1/2	Londres 3/m.....	6, 24 1/2		
Hamb. court.....	150 1/2	A. Paris 2/m.....	81 1/2		

CHANGES DE VIENNE DU 4 JUILLET.

Amsterdam.....	164 1/2	Francfort.....	117 1/2	Londres.....	111 1/2
Augbourg.....	116 1/2	Hambourg.....	174 1/2	Paris.....	109

CHANGES DE FRANCFORT DU 6 JUILLET.

Amsterd. court 101		A. Hamb. court.....	87 1/2	A. Paris court.....	118 1/2
2/m.....	100 1/2	A.	87 1/2	A. 3/m.....	118 1/2
Berlin court.....	104 1/2	A. Londres court.....	120 1/2	A. Vienne court.....	109 1/2
3/m.....		2/m.....	119 1/2	A. 3/m.....	109 1/2

CHANGES DE BRUXELLES DU 6 JUILLET.

Amsterd. c. 1/2		A. Hambourg c. 1/2	185 1/2	Paris.....	109 1/2
Francfort.....	211	Londres.....	25, 60		

PAR TELEGRAPHE.
Bourse d'Amsterdam.
CE JOURD'HUI 8 JUILLET 1848.
Cours de clôture à 5 heures de midi.
PAYS-BAS. — Dette active..... 2 1/2 0/0
Dito dit..... 3 %
Dito dit..... 4 %
ESPAGNE. — Ardoin de L. 510..... 20 5/8
Dito inter. L. 510 (sans coup.)..... 20 5/8
RUSSIE. — Emprunt Hope 1798 & 1816..... 5 %
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques..... 100

A LA HAYE chez C. van der Meer 500.